



interliaisons

COMITE GENERAL de l'U.C.R.

- ☞ 2 L'hommage à Alain Harimza
- ☞ 4 Rapport sur l'actualité
- ☞ 6 Vie syndicale
- ☞ 7 A propos de la diffusion de vie nouvelle
- ☞ 8 Enjeux autour des lois santé et autonomie
- ☞ 12 Urgentistes Communiqué intersyndicale
- ☞ 13 Réactualisation de 3 fiches repères
- ☞ 14 12ème congrès de l'UCR-CGT. Point d'information
- ☞ 15 Conclusion des travaux
- ☞ 17 Compte rendu de l'intersyndicale du 29/05/2019
- ☞ 18 Après la déclaration de politique générale du premier ministre, communiqué UCR-CGT
- ☞ 19 Référendum contre la privatisation de l'aéroport de paris (ADP)

JUIN
2019
N° 153

SPECIAL COMITE GENERAL

Du 4 au 6 juin




JOUCHTER Olivier




GUIDOU Bernard

Du 11 au 13 juin



PAUME Mireille



LALBAT Jean Pierre

Du 18 au 20 juin



LAPORTE Alain



LANGLARD Laurent

Du 25 au 27 juin



MOUHAT Monique



LEFEBVRE Jacques

Profitant de la mise à jour de ce numéro spécial Comité Général, vous trouverez les éléments explicatifs afin de pouvoir participer au référendum contre la privatisation d'A.D.P. Obtenir les 4,7 millions de signatures serait un geste fort contre toute volonté de privatisation des services publics. **Une grande victoire.** Alors prenez les quelques minutes nécessaires pour voter et faire voter

JUIN

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Comité Général
 Bureau
 Férié
 Intersyndicale
 Remise de pétitions

L'HOMMAGE À ALAIN HARIMZA

Mon cher Alain, cher ami, cher camarade,

Tu ne détestais pas blaguer, tu étais même plutôt rieur. Je te vois encore avec un petit sourire en coin, les yeux plissés et ton regard plein de malice, qui nous renseignait déjà sur ta personnalité tellement attachante.

Quelle mauvaise blague que celle que tu nous a fait le samedi 18 mai, en partant sans nous faire ton couscous, alors que tu nous l'avait promis, celui que tu as cuisiné et partagé avec tellement de monde tout au long de ta vie. Dans ton regard aux yeux brillants comme des pierres précieuses, il y avait toute ton humanité. Et je crois bien que quand tu parlais de tes enfants et de tes petits enfants que tes yeux s'illuminaient encore plus, tant tu avais d'amour et de la fierté pour ta jolie tribu.

En apprenant ta disparition, les membres de la direction et les personnels de l'UCR-CGT ont été touché au cœur, comme si tu faisais partie de chacune de nos familles. A bien y réfléchir, c'est normal, puisque tu faisais partie de notre famille, celle qui se bat contre toutes les injustices, contre les inégalités, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme, mais pour les libertés et la fraternité dans le monde. Et ce sont les valeurs de la CGT pour lesquelles tu as tant lutté.

L'émotion nous a tous gagné. Philippe MARTINEZ, secrétaire général de la CGT a d'ailleurs tenu à adresser un message dans lequel il dit ceci. Je le cite :

« Comme beaucoup de camarades de la CGT, c'est avec une immense tristesse que j'ai appris le décès de notre ami et camarade Alain. Alain symbolise parfaitement le sens de l'engagement syndical, toujours au service des autres et de ses idéaux. Nous resterons fiers et reconnaissants d'avoir côtoyé Alain. Je tiens en mon nom personnel, ainsi qu'en celui de toute la CGT, à adresser à sa famille et à ses proches, mes plus sincères condoléances. Bien fraternellement. Philippe MARTINEZ ».

Alain, toi le modeste, tu n'avais que faire des titres et des honneurs. Mais toutes celles et ceux qui t'ont connu dans ton militantisme, ont été séduits par toutes tes qualités. Beaucoup auraient aimé être là à ce moment précis, mais ce n'était pas possible. Voici quelques mots qu'ils ont adressés à l'UCR pour toi.

Martine a dit que tu étais un homme très gentil et toujours souriant. Hubert a utilisé les mêmes qualificatifs en ajoutant que tu étais un homme humble. Tu faisais l'admiration de Marie Françoise pour ton vécu et ton histoire si singulière, mais aussi pour tes analyses dit-elle. Jacqueline évoque un homme d'une grande fraternité et sa grande tristesse. Evelyne nous dit que tu avais le cœur sur la main et la convivialité qui allait avec. Pascale la directrice de notre magazine « Vie Nouvelle », fait référence à la justesse de tes analyses politiques et à tes astuces pour partager notre journal avec le plus grand nombre. Elle sait que tu n'iras plus attacher Vie Nouvelle à un arbre pour que quelqu'un vienne le cueillir comme un fruit. Mireille parle de ton engagement au sein de notre espace international, en précisant que tu étais source de richesses. Tu devais nous accompagner en Tunisie au mois de juin pour rencontrer les organisations syndicales de retraités du pourtour méditerranéen. Tu vas nous manquer.

Oui Alain, tu avais toutes ces qualités et tellement plus encore. Ne sois donc pas étonné de toutes ces éloges. Elles sont largement justifiées.

D'autres certainement, évoqueront ton parcours plus amplement, tes engagements et pas seulement à la CGT. Mais tous diront ton humanité, comme ultime rempart à la sauvagerie, au capitalisme débridé qui anéantit tant d'hommes, de femmes et enfants, toujours les plus modestes.

Tu détestais l'injustice et tu a su te mettre au service des autres pour réduire les inégalités et les fractures. Ta formation d'instituteur au Maroc, t'a permis d'aider beaucoup de personnes à acquérir la lecture et l'écriture. En France, dès l'année 1971, tu répondras à une sollicitation d'une Union Locale CGT de Seine Saint Denis, pour donner des cours d'alphabétisation aux travailleurs émigrés. Cet engagement caractérise bien ta philosophie au service des autres. Tu exerceras ta profession d'éducateur avec beaucoup de convictions, persuadé que la pédagogie et l'éducation sont les premiers leviers de l'émancipation.

Très logiquement, tu seras pendant de longues années, un des piliers de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT, dès sa construction, au sein de la fédération de la santé et de l'éducation spécialisée. C'était son nom avant 1979. Et tu vas cheminer ainsi, là où la CGT aura besoin de toi, Union Locale, Union Départementale, UFAS, UFR, USR de ton département, avant de rejoindre l'UCR au congrès de Saint Etienne en 2014. Tu accomplissais ton deuxième

mandat dans la direction nationale, en participant à l'activité internationale, mais aussi à l'Espace revendicatif. Tu savais bien qu'il fallait d'abord revendiquer pour obtenir des avancées sociales, que rien ne venait sans luttes. Tu le savais parce que toute ta vie, il a fallu que tu te battes. Ta vie est un roman, pas à l'eau de rose, même s'il y a eu les jours heureux. D'ailleurs, si tu étais un livre, ou un écrivain, tu ferais partie de l'école naturaliste dans la famille des Zola ou Steinbeck. Les réalistes, ceux qui nous parlent de la vraie vie. Et pas des paradis artificiels. Tu nous raconterais un peu ta vie, ton parcours et beaucoup seraient étonnés à ce récit. Tu nous dirais pourquoi tu as connu les prisons du roi du Maroc, Hassan II et tant d'autres choses. Et nous serions émerveillés de t'écouter et ébahis à ton récit.

Mais tu ne va pas nous quitter. Ton souvenir va rester bien vivant. Nous avons d'ailleurs une vidéo avec toi. Nous t'avions interviewé il n'y a pas très longtemps.

Nous le remettrons à la famille bien sûr.

Que le poète Paul ELUARD me pardonne, j'ai estropié quelques strophes d'un de ces poèmes pour t'adresser nos derniers mots.

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la Couronne des rois
Nous écrivions ton nom
Sur la jungle et le désert
Sur les nids et les genêts
Sur l'écho de ton enfance
Nous écrivions ton nom
Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
Nous écrivions ton nom
Et par le pouvoir d'un mot
Tu recommence ta vie
On est né pour te connaître
Pour te nommer,
Notre ami Alain symbole de liberté



RAPPORT SUR L'ACTUALITÉ



Jocelyne
Boyer



Cher-es-s Camarades,

Notre comité général débute alors que viennent d'avoir lieu les élections européennes, parce que notre syndicalisme évolue dans un contexte donné pour lequel le 52ème congrès confédéral a consacré une partie de ses travaux y compris dans la conférence internationale qui a ouvert ceux-ci, mais j'y reviendrai.

Permettez-moi donc d'évoquer quelques aspects de ce scrutin en approche syndicale :

- Poussée nationaliste, recomposition politique au service du grand capital.
- L'idée d'une Europe sociale qui recule encore.

On peut résumer ainsi :

- Caractéristiques de ces élections européennes qui viennent de se tenir dans les 28 pays de l'Union européenne :

1. Un fort taux d'abstention avec une participation qui varie d'un pays à l'autre. Elle est de 89 % en Belgique où le vote est obligatoire, elle est de 28,7% en Slovaquie.

- Néanmoins, dans l'ensemble la participation est en hausse.
- Elle passe pour l'Union européenne de 42,3 % en 2014 à 51 % en 2019.
- Cependant, neuf pays n'atteignent pas les 40 %. La France se situe dans la moyenne de l'UE.

2. La deuxième caractéristique est que les situations nationales ont fortement joué sur les résultats et particulièrement en France.

Dans de nombreux pays importants de l'UE, Angleterre, France, Italie, les partis d'extrême droite arrivent largement en tête avec respectivement 31,6 %, 23,3 % et 34,7 % des voix.

Ils absorbent un mécontentement populaire qui s'est déjà traduit dans d'autres élections : Brexit, élections présidentielles et législatives.

Dans de nombreux pays, l'extrême droite progresse sans

obtenir de résultats qui la mette en capacité de jouer un rôle de premier plan.

En Pologne, le parti au pouvoir, que l'on peut qualifier d'extrême droite, obtient 46 % des voix. En Hongrie, il atteint 53 % des voix. C'est deux partis se disent opposés à la ligne de l'UE se distinguant par leur politique nationaliste et anti immigration.

En dehors des élections de l'Espagne où le parti socialiste ouvrier espagnol se place loin à la première place, la plupart des partis sociaux-démocrates qui contrôlent le parlement européen de concert avec le parti populaire, sont en recul. C'est le cas de l'Allemagne. Conservateurs et sociaux-démocrates qui assument depuis des décennies des politiques libérales avec des alliances ou pas, payent ainsi une impopularité liée au mécontentement que génère leur politique.

Si l'aspiration grandissante à sauver le climat et la biodiversité à vue une avancée significative dans l'Europe de l'Ouest, des écologistes, souvent sur le dos de la social-démocratie, en s'appuyant sur une campagne visant à persuader en particulier la jeunesse que le péril environnemental contraint souvent à des politiques d'austérité renforcée, même si certain écologiste sont conscients que la course au profit empoisonne l'environnement et se conjugue mal avec le capital.

En France, au terme d'une campagne pour l'élection des députés où les véritables enjeux ont été passés sous silence, où Emmanuel Macron avait cru habile de faire du Rassemblement National son unique contradicteur, ce savant calcul a placé les amis de Marine le Pen en tête, approchant leur meilleur score.

Deux ans après l'élection présidentielle, les élections européennes du 26 mai ont accentué la recomposition politique en cours depuis 2017. Emmanuel Macron a cette fois réussi à neutraliser les adversaires qui le menaçaient bien davantage que le Rassemblement National. Les Républicains qui enregistrent une sévère défaite.

À travers cette nouvelle donne qui confirme et amplifie le séisme de 2017, c'est un duopole qui s'installe durablement à droite : une droite libérale et centriste avec la République en Marche, tandis que le Rassemblement national arrive à rassembler une droite populiste anti immigration et souverainiste. Restant un parti d'extrême droite une « assurance vie » pour Emmanuel Macron qui n'infléchira donc pas « sa politique ».

Si cette grave situation interpelle toute la gauche qu'il est urgent de reconstruire, elle interpelle aussi l'ensemble du monde syndical, au premier plan l'ensemble de la CGT et de ses organisations.

Dans son appel, le 52ème congrès confédéral propose :

« **une CGT à l'offensive sur tous les fronts** ».

Si cet appel doit être diffusé largement auprès des salariés, nos USR et UFR ont aussi la responsabilité de le porter à la connaissance de nos syndiqués et à l'ensemble des retraités avec la déclaration de la CE confédérale concernant les élections européennes.

Première CE Confédérale qui s'est réunie la semaine dernière et qui a entre autres fait analyse des travaux du congrès.

Marc Bastide¹ et Pierre Gasné² élus à la CE et à la CFC y participaient. Ils nous feront part de ces premiers enseignements, ceux-ci n'ayant pas, pour l'heure, fait l'objet d'un compte rendu.



Le 52ème congrès confédéral

Je reviens en quelques lignes sur le 52ème congrès confédéral. Il est bien évident que le contexte politique en France, en Europe et dans le Monde, n'est pas sans conséquence sur une organisation syndicale telle que la CGT, sans nier nos propres responsabilités, nos faiblesses.

Au sortir des travaux de ce 52ème congrès, il y a besoin d'unité, de fraternité au sein de la CGT pour créer les conditions d'une mobilisation plus large des salariés au regard de nos difficultés à les mobiliser, à faire émerger les revendications et les luttes d'entreprises. Besoin de poursuivre notre démarche de syndicalisme rassemblé même si le fossé se creuse avec la CFDT, besoin de plus nous tourner vers nos syndiqués, remettre au centre de notre activité un syndicalisme de classe de masse, diversifié, éviter de tomber dans l'institutionnel comme le souhaiterait le patronat.

Des avancées sur le syndicalisme spécifique retraités

Parce que notre syndicalisme spécifique retraité évolue dans la CGT, ses orientations nous concernent et nous nous félicitons que la commission des amendements du congrès ait retenu ceux nombreux venus des sections des retraités jusqu'à modifier à plus de 60 % le point 321 du document d'orientations.



28 mai, campagne de pétition unitaire à Paris

Certes, nous avons encore à travailler pour une meilleure prise en compte par toute la CGT de ce syndicalisme spécifique, il le sera si nous même nous améliorons notre qualité de vie syndicale pour mieux nous déployer vers une masse toujours grandissante de retraités, de futurs retraités.

Si nous n'avons pas à rougir de l'activité que l'ensemble des

organisations, USR, UFR et l'UCR mènent en leur direction, nos efforts sont à porter sur la syndicalisation, la continuité syndicale, le déploiement qui vont avec la diffusion de notre journal Vie Nouvelle.

Vous l'avez vu, ces deux points sont à nouveau à l'ordre du jour de notre comité général. Alain Laporte et Richard Rouger interviendront sur ces deux questions importantes.

Rendre utile et donner du sens à notre syndicalisme spécifique c'est aussi impulser de véritables campagnes revendicatives.

Celle que nous menons depuis plusieurs années avec les 9 organisations de l'intersyndicale, il faut là aussi mesurer ce que la CGT a pu faire avancer comme revendications au sein du groupe a pu peser sur la nature même de ces revendications même si parfois sur le terrain nous avons l'impression de « ramer » seul.

Nous avons pu écrire dans le dernier tract de l'intersyndicale « les retraités ont fait reculer Emmanuel Macron ». Ne boudons pas notre plaisir et sans exagération, portons haut et fort ce résultat comme acquis de nos actions, nous ne savons pas toujours bien le faire.

Et pourtant, cela donne confiance pour aller plus loin pour proposer aussi aux retraités de nous rejoindre dans l'action, dans l'adhésion.

Après l'intersyndicale du 29 mai

La dernière rencontre intersyndicale a eu lieu le 29 mai. Olivier Jouchter et Jean-Pierre Floret nous représentaient. Si celle-ci s'est bien passée, elle n'a pris aucune décision quant à la perspective d'une prochaine journée d'action nationale.

En effet, notre comité général se tenant quelques jours après, nous vous proposons d'en débattre aujourd'hui en tenant compte également de la tenue du prochain CCN de juin qui lui aussi devrait faire des propositions d'actions.

En tout état de cause se profile l'idée d'une date début octobre, elle fera si vous en êtes d'accord, l'objet du débat de la prochaine rencontre intersyndicale du 1er juillet.

Dans l'immédiat, nous avons la signature des pétitions pour laquelle nous avons décidé leur remise le 20 juin. L'initiative de la région Ile-de-France est arrêtée avec un dispositif.

Nous vous proposons, mais c'est déjà le cas à notre connaissance dans plusieurs départements, de faire de ce 20 juin une remise nationale dans tous les territoires, accompagnée par de fortes délégations en direction des députés de la majorité en interpellant le Président de la République.



Pour ce qui est de notre démarche revendicative CGT, nous mettons à la disposition de nos organisations un certain nombre de matériels qui doivent permettre d'animer des campagnes revendicatives spécifiques en direction des retraités.

Nous avons encore du mal à appréhender leur utilisation et les initiatives prises par les organisations à ce sujet. Il nous semble encore qu'il est plus naturel pour nos organisations de faire vivre une journée d'action nationale arrêtée « d'en haut » que d'impulser des campagnes revendicatives locales.

Mais nous manquons certainement d'éléments pour avoir une juste appréciation de la situation.

Je fais un lien direct avec le vote sur les 3 fiches repères revendicatif que nous aurons à examiner demain :

- Droit à la santé et à l'autonomie.
- Droit aux services publics.
- Droit aux transports.

Ces fiches complémentaires aux fiches repères revendicatif confédéral sont des outils pour notre propre activité en direction des retraités et bien sûr à faire vivre.

C'est en proposant aux salariés, aux retraités d'agir en débattant avec eux de nos propositions que nous combattons les idées de recul social soi-disant inéluctable pour être « moderne » que nous sert Emmanuel Macron, pour combattre les fausses solutions, le racisme, la xénophobie prônés par le Rassemblement National et les amis de Marine le Pen.

Nous saluons aujourd'hui la manifestation intergénérationnelle des cheminots pour leurs revendications qui défilera demain dans Paris.

Ils sont là même si certain ne le veulent, ils sont là.

Nous invitons nos organisations à :

- Être partie prenante de la manifestation de Genève au moment de la célébration du 100ème anniversaire de l'OIT, institution que les gouvernements réactionnaires veulent supprimer.
- À participer à toutes initiatives qui fassent grandir le rapport de force.

Notre ambition, ouvrir le 12ème congrès de l'UCR en mai 2020 avec un bouillonnement de luttes revendicatives multiples communes, intergénérationnelles et de luttes spécifiques avec des forces syndicales renforcées. Un défi que nous sommes capables de relever ensemble si nous nous y mettons tous.

Merci de votre attention, place au débat.

VIE SYNDICALE



Alain Laporte

Le comité général de décembre avait consacré une partie de ses travaux aux questions de qualité de vie syndicale avec le triptyque : Syndicalisation, Vie Nouvelle, Formation syndicale.

Le comité général est le moment de faire le point de ce que l'on a fait ou pas pour se projeter au-delà du constat.

La situation de nos forces organisées reste préoccupante et nécessite que nous y revenions dans ce comité général de juin.

En effet, ensemble nous avons décidé de prendre des dispositions pour aller chercher les 4 541 FNI manquants 2017 au risque de passer sous la barre des 100 000 adhérents.

C'est malheureusement le cas puisque nous avons clôturé l'année 2017 avec 99 240 FNI.

Toutefois, le dispositif mis en place impulsé par l'espace Vie Syndicale de l'UCR a permis de réduire le retard. Entre le comité général de décembre et la clôture au 30 avril, sont rentrés 2641 FNI. Ce résultat est essentiellement dû aux relances travaillées lors des rencontres UCR/UFR. Il est à regretter qu'il n'en a pas été de même avec le dispositif, référents, coopérants, ce qui doit nous interpeller. Cela pose évidemment la question du rôle et de l'engagement de ce dispositif sur les questions du suivi de nos forces organisées en lien avec nos USR.

En même temps, nous constatons une diminution de nos pertes d'année en année soit : 2015 moins 3 117, 2016 moins 2 301, 2017 moins 1900.

L'espace Vie Syndicale qui s'est réuni le 22 mai, propose de renouveler la même démarche pour aller chercher les FNI manquants pour 2018, avec le défi d'ouvrir le 12ème congrès de l'UCR en mai 2020 avec au moins le même nombre d'adhérents qu'en 2016 soit

exercice clos:
99 240 FNI en 2017

7 UFR et 13 USR au 100%
et plus

101 140 FNI, ce qui suppose, déploiement et renforcement. Pour autant, le calcul des mandats se fera sur les mêmes bases que pour le 11ème congrès et à partir de l'état d'organisation 2017 ce qui nous conduira à compter 24 délégués en moins pour le congrès de St Malo et sera le reflet de la réalité de la baisse de nos forces organisées. Je ne développe pas plus Olivier, y reviendra demain.

Pour revenir sur la situation 2018, nous comptabilisons au 10 mai : 93 247 FNI soit un retard de 5 993 pour être au 100 % pour 2017. Nous déplorons cette situation, mais elle n'est pas inéducable si nous nous y mettons tous, la preuve c'est que la première relance que nous avons faite auprès des UFR a permis de rentrer 1 261 FNI entre le 8 avril et le 10 mai date du dernier point orga.

Ce qui place 7 UFR et 13 USR au 100% et plus.

D'une part, notre démarche pour gagner le taux de cotisation au 1% commence à porter ses fruits cela se traduit par une perte d'adhérents de 1,87 % pour une perte de cotisation de 0,82%, c'est un encouragement à poursuivre mais qui ne suffit pas à maintenir notre capacité financière pour mener les luttes indispensables dans la période.

D'autre part, l'espace vie syndicale va proposer un travail conjoint avec l'espace vie syndicale confédérale afin d'engager une démarche commune en direction des adhérents retraités toujours comptabilisés parmi les actifs, ainsi que sur la continuité syndicale à partir du matériel réalisé par l'UCR et présent sur la clef confédérale remise à tous les délégués du 52ème Congrès.

A PROPOS DE LA DIFFUSION DE VIE NOUVELLE



Richard Rouger

Je ne vais pas revenir ici sur ce que nous disions déjà (Alain Laporte disait) au dernier Comité Général sur l'utilité de notre magazine pour mener la bataille idéologique, répondre aux besoins d'informations honnêtes, gagner de nombreux retraités à l'utilité du syndicalisme retraité, à la nécessité de l'action sur leurs revendications spécifiques, en convergence aussi avec les salariés en activité... ce qui suppose donc de faire connaître nos positions et propositions.

Plus que jamais, notre magazine doit être conçu comme un moyen de donner à nos syndiqués et au-delà, aux retraités, les arguments de compréhension de la situation et de réflexion pour leur permettre de se forger une idée et devenir ainsi les acteurs de la vie sociale.

Vie Nouvelle est un des outils indispensables au service de la qualité de vie syndicale. Sa diffusion est partie intégrante des moyens mis à disposition de nos adhérents pour leur permettre de jouer leur rôle.

Aujourd'hui, ce dont il est question c'est de décider ensemble des objectifs de travail dont nous avons besoin pour progresser en nombre d'abonnés.

Nous comptabilisons 60 360 abonnés au Comité Général des 10 et 11 décembre derniers.

Nous en sommes aujourd'hui à 60 026 parmi lesquels 56 585 abonnements collectifs et 3441 abonnements individuels.

1 480 abonnements nouveaux ont été réalisés depuis le début de l'année (1 346 créations d'abonnements collectifs + 134 abonnements individuels).

Plans de travail décidés par certaines de nos UFR et/ou USR, participation à différentes initiatives (Congrès - Assemblées Générales - Salons...) et présence de Vie Nouvelle dans nos initiatives revendicatives sont, à l'évidence, à l'origine de ces créations d'abonnements ce qui nous incite bien évidemment à persévérer dans notre démarche de conquête...reconquête.

Il est en effet important de souligner que ces créations d'abonnements se répartissent sur la quasi-totalité de nos USR (sauf la Lozère) et de nos UFR à l'exception des seules UFR Bois, Maritimes, Audiovisuel et Personnels Pénitentiaires.

Dans le même temps, vous l'avez certainement noté en comparant le nombre d'abonnements depuis le Comité Général de décembre dernier nous enregistrons une perte de 334 abonnés, 1 814 abonnements ayant été supprimés...ou plutôt non - renouvelés !

Il est sans doute nécessaire à cet égard, de faire le rapprochement adhérents/abonnés en utilisant notamment les « Etats FNI » publiés par l'Espace Vie Syndicale de l'UCR.

Même si cela n'explique pas tout, il ya a en effet, un lien objectif entre non renouvellement d'adhésion et non renouvellement d'abonnement à Vie Nouvelle.

C'est ainsi que les suppressions ou non-renouvellement d'abonnements concernent aussi la quasi-totalité des UFR et USR, même si 13 UFR et 30 USR enregistrent un nombre supérieur de créations comparativement au nombre de suppressions ou de non-renouvellement d'abonnements.

D'où l'importance d'utiliser les « Etats FNI » et d'organiser régulièrement aussi des échanges avec l'Espace Vie Syndicale pour :

- réaliser concrètement ce lien adhésion/abonnement,
- proposer des objectifs ciblés de conquête dans les professions, les territoires et pourquoi pas dans les sections syndicales de retraités.

60 360 abonnés au Comité Général des 10 et 11 décembre derniers.
Aujourd'hui à **60 026** parmi lesquels 56 585 abonnements collectifs et **3441** abonnements individuels.

La participation du Collectif Promo/Diffusion aux rencontres UCR/UFR est peut-être aussi nécessaire à cet égard, pour que la question de la diffusion de Vie Nouvelle soit partie intégrante de notre qualité de vie syndicale.

Cela suppose aussi de :

- travailler à la mise en place d'un-e responsable à la diffusion dans chacune de nos organisations, de les réunir régulièrement ici à Montreuil ou régionalement,
- réactualiser et de faire vivre notre réseau de diffuseurs... avec en perspective une formation syndicale spécifique « responsable Vie Nouvelle », que nous proposons de mettre en place.

Tout ça pour faire vivre concrètement notre objectif de 7 adhérents sur 10 abonnés à Vie Nouvelle, ce qui pourrait nous conduire à 70 000 abonnés à l'ouverture du Congrès de l'UCR en mai 2020, en déclinant cet objectif par UFR et par USR !

En partant d'un état des lieux, d'une connaissance réelle des adhérents, des abonnés, par profession, par département, par section syndicale de retraités.

Ce qui implique à la fois de « fidéliser » tous nos abonnés et de promouvoir notre magazine. Donc :

- de mieux travailler l'origine, les raisons des non-renouvellement d'abonnements, des suppressions...pour mieux les empêcher...ce qui doit nous conduire aussi à mieux maîtriser le financement des abonnements, collectifs notamment.

- mais également aussi de mieux travailler à la connaissance, au recensement des futurs retraité-e-s par UFR, par USR, par section syndicale, tout en faisant connaître notre magazine à nos Camarades « actifs » c'est-à-dire aux Fédérations, aux Unions Départementales et aux Unions Locales.

Et pour mettre en place ce plan de travail, nous avons également besoin de connaître vos attentes et vos besoins.



Daniel Blache

Depuis le début de son mandat, le gouvernement démantèle un à un tous les morceaux du puzzle « protection sociale » qu'avait bâti Ambroise Croizat en 1945, avec un financement assis sur les richesses créées dans les entreprises et les cotisations sociales.

L'actualité met beaucoup en avant la réforme systémique des retraités prévue à l'automne, réforme dangereuse, car elle remettrait en cause notre système par répartition à prestations définies, pour le transformer en système toujours par répartition, mais à cotisations définies, à partir d'un système individualisé à points où tout le monde serait perdant.

Cette réforme va bien au-delà des réformes paramétriques qu'avaient engagé les gouvernements précédents en individualisant les comportements de chacun au détriment des droits collectifs.

Il va nous falloir être très vigilants et combatifs pour remettre en cause ce projet de réforme.

Mais, auparavant, il est bon de rappeler que ce gouvernement a frappé fort dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 en jetant les bases d'une remise en cause d'un financement spécifique pour la sécu pour le noyer plus tard dans le budget de l'État avec un arsenal de mesures le permettant.

Les exonérations de cotisations sociales octroyées au patronat ne seront plus compensées par l'État.

Dorénavant, les exonérations de cotisations sociales octroyées généreusement au patronat ne seront plus compensées par l'État. Cela a d'ailleurs commencé pour les heures supplémentaires.

Un nouveau train d'économies a été décidé pour les prestations de toutes les branches de la sécu pour gagner un retour à l'équilibre voire des excédents plus tard qui se feront essentiellement sur le dos des usagers, des salariés et des retraités.

Néanmoins, la prévision d'excédents de 600 millions d'euros de la LFSS 2019 a vite été balayée par les mesures octroyées par le gouvernement aux gilets jaunes avec 2,6 milliards d'euros de dépenses supplémentaires non financées en 2019. Les patrons peuvent jubiler, les mesures ne leur coûteront pas un centime d'euros.

La faible revalorisation des pensions de retraite prévue pour 2019 et 2020 de 0,3 % participe à ce retour à l'équilibre, même si les dernières mesures octroyées aux basses pensions dans le cadre de la mobilisation unitaire peuvent altérer le propos.

Rappelons également que nos pensions de retraites sont

assimilées à des prestations sociales, tout comme le minimum vieillesse (ASPA : allocation solidarité personnes âgées) ou les allocations de logement, ce qui est proprement scandaleux.

Une nouvelle étape d'exonérations de cotisations pour les patrons ainsi que la transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations, renforcent une nouvelle fois les cadeaux faits aux patrons sur le dos des assurés sociaux.

C'est dans ce contexte politique et social de remise en cause fondamentale de notre protection sociale, bâtie en 1945, que se discutent également deux projets de loi actuellement dont il va falloir s'emparer au niveau des mobilisations à venir.

Le premier concerne la loi de remise en cause de notre système de santé, un des meilleurs au monde, sachant que nous pouvons encore peser sur son contenu même si la loi a été adoptée en 1re lecture à l'Assemblée.

Certes, le fait qu'aucune allusion n'ait été faite sur cette future loi dans l'appel du dernier Congrès confédéral n'est pas rassurant, mais il va nous falloir alerter les populations et pour ce qui concerne les retraités, sur les dangers que recouvre cette loi systémique et sur les propositions que porte la CGT.

L'élément rassurant réside dans la lutte que mènent aujourd'hui 70 services d'urgence en région parisienne et dans de nombreuses régions et le fait que 2 journées d'actions sont prévues :

- Une le 6 juin avec un rassemblement des services d'urgence en grève dans le cadre du Congrès des services d'urgences.
- L'autre le 11 juin avec un rassemblement des hôpitaux en lutte devant le ministère de la Santé.

Nos hôpitaux souffrent aujourd'hui cruellement d'un manque de moyens et l'exemple du CHU d'Aulnay sous-bois organisant un délestage pour que le SAMU ou les pompiers n'amènent plus de malades sur Aulnay avec des répercussions sur les CHU environnants, nous alarme au plus haut point.

Or, la loi en cours de débat à l'Assemblée ne va pas permettre de régler les tensions que connaissent nos hôpitaux, mais au contraire, les accentuer.

Vers une réforme systémique de notre système de santé

Comme je l'ai dit, et tout comme pour les retraites, nous allons vers une réforme systémique de notre système de santé, allant bien au-delà des dernières réformes « dites » BACHELOT et TOURAINE qui avaient déjà commencé à détruire le service public de santé, avec le renforcement

du rôle des ARS (préfets bis de la santé) et la création des GHT (groupements hospitaliers de territoire), entre autres. Cette nouvelle loi constitue une attaque d'un niveau jamais atteint jusqu'à présent.

Elle remet en cause les 3 fondamentaux sur lesquels notre système de santé avait été bâti :

- Le socle que constituent nos CHU depuis 1958 pour les reléguer en solution de dernier recours au profit des pharmacies, de la télémédecine à distance, de la médecine informatisée et du privé lucratif.
- Un financement par la sécurité sociale qui se modifierait progressivement pour aller vers l'impôt au travers de la remise en cause de l'ONDAM (objectif national des dépenses pour l'assurance maladie).

Il faut rappeler que l'ONDAM, établi en 1996 dans le cadre de la mise en œuvre des lois de financement sécu, dessaisissant les conseils d'administration des caisses de sécu de leurs prérogatives, attribuait à cette époque 60% des financements aux établissements de santé et 40 % à la médecine de ville et aux médecins libéraux. Or, aujourd'hui, l'ONDAM (200 milliards d'euros) attribue 89 milliards d'euros par an aux soins de ville et 80 aux établissements de santé, priorisant le privé vis-à-vis du public. Pour info, les 31 milliards restant vont vers le médico-social.

Tous les ans, l'augmentation de l'ONDAM en % du PIB est réactualisée pour faire face à l'augmentation des dépenses de santé.

L'augmentation était de 2,7 % en 2003, tombant à 1,75 % en 2016 pour être ramenée à 2,3 % en 2018, amputant de 20 milliards d'euros les dépenses de santé.

Or, il faudrait une augmentation de 3,5 % pour faire face à l'évolution des dépenses de santé.

En annonçant le relèvement de l'ONDAM à 2,5 % dans le cadre de son plan santé, MACRON officialise une nouvelle réduction des dépenses, alors qu'il faudrait la création de 100 000 emplois dans les hôpitaux pour répondre immédiatement aux besoins de santé.

En modifiant notre concept de médecine collective curative par l'avènement de la médecine dite « 4P » (personnalisée, participative, prédictive et préventive), concept issu du marketing américain, rendant responsable le malade en fonction de son parcours individuel de soins et surtout de sa maladie.

En plus, le gouvernement a décidé d'accélérer le processus parlementaire en faisant passer les 7 articles les plus importants de la loi par ordonnances, dans le même moment où il a engagé un grand débat citoyen dans les pays.

Une labélisation rendue obligatoire pour nos hôpitaux publics va faire disparaître un grand nombre d'entre eux aujourd'hui équipés de toutes les activités (chirurgie, maternité, services d'urgence, radiologie, médecine, USLD... pour l'essentiel) pour les spécialiser dans le cadre de GHT (groupements hospitaliers de territoires) très éloignés des besoins de santé.

Comme je viens de le dire précédemment, cette future loi santé 2018/2022, en plus de correspondre à un énième plan d'austérité et d'économies, avec tout ce que cela comporte comme mesures anti sociales (suppression des postes, déqualification organisée, restructurations, fusions à tout va, surcharges de travail, etc.) signe un changement total de notre système de santé.

Même si le numerus clausus, plafonnant le nombre de médecins formés chaque année, devait être abandonné, rien n'indique dans le projet de loi, que les objectifs à atteindre correspondront aux besoins actuels, notamment en zones rurales.

Rien ne permet d'affirmer que cela réponde aux besoins et à la pénurie au niveau des généralistes, gériatres, gérontologues ou psychiatres.

L'état de délabrement des moyens alloués aux universités et leur impossibilité d'augmenter le nombre d'étudiants laisse planer un doute sur la réalité d'une mesure plus médiatique qu'effective.

Si la loi aborde succinctement les besoins de coordination en matière de santé, elle reste muette sur une proposition faite par la CGT pour aller à une généralisation des centres de santé publics, avec des médecins salariés par la sécu et sous le statut de la fonction publique avec un agrément ministériel obligeant à appliquer le tiers payant et à ne pas faire de dépassements d'honoraires.

Ces centres de santé permettraient une réelle coordination des institutions de santé, sous l'égide d'hôpitaux publics comme pivot et des spécialités autour. Avec une ouverture très large et 7 jours sur 7, ils éviteraient l'engorgement que connaissent actuellement les services d'urgence.

Pour la CGT, une politique globale de santé exige de reconstruire un système à partir des besoins des populations dans les territoires au plus près.

Il faut rompre avec la tarification à l'acte et les logiques comptables dans lesquelles ont été enfermés les hôpitaux depuis 15 ans. Il y a urgence à développer une véritable politique de prévention portée avant tout sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'éducation et l'organisation des solidarités tout au long de la vie.

Nous devons reconstruire notre système de santé à partir des besoins des populations dans les territoires avec l'hôpital public comme pivot et un financement de la sécurité sociale à 100 % des soins prescrits sous l'égide d'un collecteur unique et d'un prestataire unique, digne d'une sécurité sociale intégrale.

Dans la foulée de cette loi « ma santé 2018-2022 », doit s'engager une nouvelle loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement, 3 ans après la dernière loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) du gouvernement TOURAINE.

A ce sujet, nous sommes face à des défis majeurs :

- Nous vivons de plus en plus vieux, même si ce n'est pas forcément en bonne santé.
- L'espérance de vie, source INSEE, situe l'espérance de vie en hausse avec une prévision de 93 ans pour les femmes et 90 ans et 1 mois pour les hommes en 2040.
- Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, passera de 13,1 millions actuellement à 18,9 millions en 2040 soit 26,1 % de la population.
- Quant aux personnes de plus de 85 ans, elles seront près de 4 millions en 2040 soit 3 fois plus qu'aujourd'hui.
- Près de 1,3 millions seront en perte d'autonomie, soit 8 % des plus de 65 ans et 1,8 % de la population totale.
- Elles seront 2 millions en 2040.
- Le recours de l'APA (allocation de perte d'autonomie) est croissant avec l'âge. Il est de 46 % chez les 90/94 ans.
- Nous avons plus de 608 000 résidents dans 7 573 EHPAD et 760 000 personnes soignées à leur domicile.

Près de 30 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie dont 79% proviennent de dépenses publiques :

- 12,2 milliards d'euros pour les dépenses de santé.
- 10,7 milliards d'euros pour l'APA et la prise en charge.
- 7,1 milliards d'euros pour l'hébergement.

La sécurité sociale prend en charge 52 % de la dépense publique, les départements 26% ; la CNSA 16% et l'État 6%.

Il faut rajouter à ces financements les 7 à 10 milliards d'euros selon les sources, du reste à charge des patients ou des familles, ce qui est inadmissible.

Enfin, pour finir sur les éléments statistiques, il faudra consacrer un peu moins d'1 point du PIB soit au moins 15 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2040 au vu du vieillissement actuel. Le rapport LIBAULT a fait une estimation dans une fourchette large de 11 à 25 milliards d'euros.

Nous sommes donc face à des enjeux financiers importants mais parfaitement réalisables en fonction des orientations publiques définies.

Le gouvernement SARKOZY avait engagé un rapport pour répondre à ces enjeux sur des bases scandaleuses :

- Augmentation de la CSG des retraités au niveau des actifs.
- Assurance dépendance obligatoire dès 50 ans (7,1 millions de contrats dépendance aujourd'hui).
- Suppression de l'APA pour les GIR 4 (soit 50 % des personnes).
- Reprise sur succession.

La mobilisation l'a obligé à renoncer à son projet, laissant un vide pour répondre aux enjeux du vieillissement.

Le gouvernement HOLLANDE a engagé la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) qui a permis quelques ajustements tels que :

- 140 millions d'euros mis sur la prévention, soumis à conditions de ressources, ces moyens étant délégués à des conférences départementales des financeurs où nous n'avons pu être intégrés au niveau des organisations syndicales de retraités par un refus de M. ROSSIGNOL ;
- Adaptation de 80 000 logements privés sur 3 ans pour 40 millions d'euros alors que l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat) estime que 2 millions étaient à rénover ;
- 375 millions d'euros supplémentaires pour revaloriser les plafonds d'aide concernant les 180 000 personnes ;
- 80 millions d'aides aux aidants avec un droit au répit de 500 euros par an.

Ces mesures, certes intéressantes, étaient loin de répondre aux enjeux que j'ai abordé au début de l'intervention.

Rien n'était évoqué en matière de financement global et la partie établissements d'accueil avait été abandonnée au détriment de mesures touchant presque essentiellement le maintien à domicile.

Les différentes mobilisations des personnels des EHPAD du 30 janvier 2017 et du 15 mars 2017, auxquelles nous nous sommes joints au niveau du groupe des 9 des retraités ont permis et obligé le gouvernement actuel à se saisir des enjeux.

Cela nous a permis au niveau du HCA (haut conseil de l'âge) de relayer les revendications et les faire admettre au plus haut niveau.

Nous avons obtenu de défendre l'idée d'une saisine au HCA sur un financement par la branche maladie de la sécu et non pas une branche supplémentaire à laquelle pense MACRON.

Nous avons envoyé un courrier à Mme BUZYN, Ministre de la Santé pour évoquer l'ensemble de nos revendications avec un argumentaire à l'appui.

Enfin, nous avons fait valider par le HCA une contribution reprenant nos revendications. Quand je dis-nous, c'est : CGT – FO – CGC – CFTC – FSU – FGR – Ensemble et solidaires, excluant la CFDT et l'UNSA validant pratiquement sans contestation tous les rapports initiaux du HCA, la CFDT se permettant même de participer à la commission sur l'apport de financements privés au-delà du socle public.

Au travers de ces multiples séquences, nous avons fait acter officiellement le retrait de la barrière d'âge à 60 ans entre le PCH (prestation compensation handicap) et l'APA (allocation perte d'autonomie) repris dans le rapport LIBAULT.

Nous avons permis l'intégration de la prise en compte des établissements d'accueil dans le rapport LIBAULT, alors que ce n'était toujours pas prévu dans la lettre de cadrage initiale du gouvernement.

Nous avons gagné l'idée d'une prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale et plus particulièrement par la sécu même si le rapport LIBAULT n'est pas assez clair sur le sujet, hormis qu'il exclut pour le moment l'idée d'apport de financements privés.

Nous avons fait acter la prévention tout au long de la vie, comme nécessaire, même si le sujet mériterait d'être mieux précisé. Et à ce sujet, notre intervention à la CNSA (caisse nationale solidarité autonomie) où siège Sylviane SPIQUE pour notre organisation a été importante.

Nous avons également fait intégrer la nécessité d'embauche de personnels dans les EHPAD, où actuellement nous avons un ratio de 0,63 soignant par résident alors que la CGT réclame 1/1.

Le rapport LIBAULT avance l'idée de 25 % de personnels supplémentaire, permettant un ratio de 0,8/1. On peut rappeler que le ratio en Allemagne est de 1,2/1.

Cela constitue une avancée, mais encore nettement insuffisante, car nous avons besoin de 200 000 embauches immédiatement, sachant que nous avons aussi du mal à trouver des personnes à recruter tant le métier est mal considéré, mal payé et très mal reconnu.

Pour cela, il nous reste à gagner l'idée d'un grand service public de l'aide à l'autonomie que ce soit à domicile ou en établissement, avec du personnel à plein temps, plus nombreux, mieux formé, mieux qualifié et reconnu socialement au travers d'une convention collective qui tire par le haut l'ensemble des personnels. Or, le rapport LIBAULT reste silencieux sur cette proposition d'avenir.

Je parle beaucoup du rapport LIBAULT et j'aurai dû préciser que c'est le médiateur qu'a désigné MACRON pour mener à bien la nouvelle loi.

A ce sujet, nous sommes très mécontents de la façon dont LIBAULT a mené la concertation, excluant les organisations syndicales des initiatives engagées.

La plateforme make.org mise en œuvre pour l'expression des citoyens n'a été qu'un écran de fumée inefficace.

Les 10 ateliers nationaux, regroupant des représentants de l'État et des collectivités, des experts ainsi que des représentants des associations et fédérations d'usagers et de professionnels, engagés d'octobre 2018 à janvier 2019 se sont tenus en catimini autour d'un cercle d'initiés, étaient loin des préoccupations quotidiennes des intéressés.

Heureusement que nous avons réussi à mobiliser syndicalement, très souvent unitairement pour faire évoluer les choses. Et, quand on regarde les 175 recommandations faites par le rapport LIBAULT autour de 10 propositions clés, beaucoup s'inspirent de nos revendications.

Par contre, nombre d'entre elles nous interpellent et demandent soit une clarification dans le meilleur des cas, soit à être revues ou modifiées.

Il est proposé la création d'un guichet unique qui serait un lieu d'information, d'orientation, d'accompagnement dans

les démarches et explications des droits pour les personnes âgées et aidants. Pour nous, cela correspond dans le cadre de simplification des demandes dans un lieu unique.

La loi ASV avait incité à la mise en place de maisons départementales de l'autonomie dans les départements sans les rendre obligatoires.

A ce stade, 2 idées émergent de la CGT, sachant qu'il nous faudra trancher au niveau confédéral et vos avis à ce Comité général pourront nous aider à forger la revendication.

→ Soit on demande que ces maisons départementales de l'autonomie soient rendues obligatoires et on y inclut le handicap,

→ Soit on exige tout simplement des maisons de sécurité sociale dans tous les départements pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Il est proposé également la rénovation des EHPAD publics avec l'engagement de 3 milliards d'euros sur 10 ans.

Si on ne peut qu'approuver cette idée pour que nos EHPAD souvent vétustes soient mieux en prise avec le vécu d'aujourd'hui, nous restons sur notre faim, car il faudrait envisager en parallèle la construction de nouveaux EHPAD publics avec un financement de l'État, comme c'est le cas pour les écoles ou d'autres lieux publics.

Rappelons que le CREDOC, institut économique et social, avait évalué à 542 000 places les besoins pour 2040.

Par contre, nous nous élevons fermement contre la proposition de faire financer les rénovations à partir des fonds de réserve des retraites dans un premier temps et de la CRDS ensuite, après 2040 laquelle sera amortie.

La CRDS est une taxe que nous payons, actifs et retraités depuis 1996, date où l'État a contracté un emprunt pour financer le déficit de la sécu alors que les patrons refusaient l'augmentation des cotisations. Cet emprunt sera amorti logiquement en 2024 et il est hors de question de faire perdurer la CRDS au-delà, même en la transformant en cotisation autonomie.

J'alerte à ce sujet sur le fait que nous sommes quasiment seuls contre tous, FO et la FSU ne s'étant pas exprimées ou faiblement sur cette proposition, la CFDT et l'UNSA la portant dans leurs revendications.

Le rapport LIBAULT précise également une baisse du reste à charge de 300 euros par résident qui perçoivent entre 1 000 et 1 600 euros par mois et à partir de la 4e année, une baisse du reste à charge de 740 euros pour les résidents de pathologies lourdes (GIR 1 et 2).

D'après les données de la DRESS, le séjour moyen d'un résident en EHPAD est de 2 ans et demi, ce qui veut dire que très peu seraient concernés par ce bouclier fiscal ; même si la mesure sera positive pour celle et ceux qui pourront en bénéficier.

Nous restons sur notre proposition fondamentale de financement pérenne et solidaire de la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale.

Une des propositions du rapport LIBAULT commence à aller dans ce sens, sans aller au bout des choses.

Il est proposé de fusionner les sections tarifaires soins et dépendance dans une section « soins et entretien de l'autonomie » avec une partie en charge à 92 % par l'assurance maladie, les 8 % restants étant pris par les organismes complémentaires.

Rappelons qu'aujourd'hui, la partie soin est prise en charge par la sécu (presque entièrement + partie complémentaire), la partie dépendance est prise par les départements, avec participation du patient et la partie hébergement prise intégralement par le patient hormis les aides sociales diverses. Nous sommes donc face à un vase rempli aux 2/3. Reste à gagner l'intégration totale financée par la sécu. Néanmoins, il est prévu de faire piloter cette fusion des parties soins et dépendance, soit par les ARS soit par les départements.

Nous sommes en total désaccord pour que les départements assurent ce pilotage, car cela confortera les différences de prises en charge que nous constatons aujourd'hui au niveau des différents départements.

Le rapport consacre un chapitre intéressant sur la prévention de la perte d'autonomie, allant au-delà de ce que nous connaissons actuellement, et en en faisant un axe prioritaire.

Dont acte, mais cela mérite d'y amener des précisions que nous devons apporter collectivement.

Vu que j'arrive à la fin de la présentation des différents axes du rapport LIBAULT, vous aurez sûrement remarqué que je n'ai pas parlé de la CASA, ni de la CSA. En effet, le rapport n'en parle pas et ne l'évoque pas. C'est le fruit de nos actions soutenues qui l'a permis.

Mais cela ne veut pas dire que les doublages de la CASA et CSA ne sont pas dans les têtes ministérielles.

Le 1er rapport du HCA évoquait le doublement et la pérennisation de la CASA avec l'assentiment de la CFDT. MACRON a évoqué le doublement de la CSA.

Tant que le projet de loi n'est pas finalisé, nous aurons besoin d'une mobilisation de haut niveau pour préserver et conforter nos revendications.

Nous aurons besoin d'une mobilisation de haut niveau et à ce sujet nous avons l'appui de la confédération au travers de la campagne menée pour gagner une sécurité sociale intégrale et d'un nouveau 4 pages sur la perte d'autonomie, enjeu de société.

Nous devons faire connaître ces supports.

Nous avons également un outil spécifique que constituent les CDCA, outil formalisé par la dernière loi ASV en remplacement des CODERPA. Soyons vigilants pour que les camarades que nous avons proposés, soient de véritables portes parole de la CGT et qu'ils puissent restituer les débats au moins dans nos conseils départementaux.

Le collectif CDCA/Territoire a travaillé sur une formation pour ces camarades, en lien avec la confédération, soyons à l'offensive pour qu'ils participent tous à ces formations.

Toujours sur la formation, nous avons des modules, des diaporamas, validés confédéralement, pour permettre d'engager un débat large sur toutes ces questions.

Certains départements l'ont déjà fait. Il nous faut généraliser ces initiatives dans tous les départements, mais également dans nos UFR pour gagner les consciences sur un sujet pas toujours facile.

Ne pourrions-nous pas lancer la proposition que toutes nos assemblées générales de sections engagent une réflexion au sujet de la future loi pour gagner un projet de société en lien avec les besoins et répondant à nos revendications.

Nous sommes plusieurs militants disponibles au niveau de l'UCR pour aider à la matérialisation de cet objectif et à ce sujet, je tiens à remercier Sylviane SPIQUE, Marie-Paule POUSSIER, Martine LEBLOND, Jean-Pierre FLORET et Jean-Pierre LALBAT qui m'ont suppléé pendant mon inactivité forcée ainsi que Malika BELARDI et Christophe PRUD'HOMME de la fédération de la santé sur lesquels je me suis beaucoup appuyé, et qui sont tous autant de militants pour porter ces enjeux.



COMMUNIQUÉ

Les 9 organisations de retraités, réunies le 29 mai 2019 au siège de la FGR-FP, s'alarment de la situation dramatique des services hospitaliers des urgences.

Les personnes âgées sont tout particulièrement concernées :

- Compte tenu du manque de lits de gériatrie qui, de plus, risquent de faire l'objet de nouvelles coupes budgétaires,
- Compte tenu du manque de place dans les EHPAD et du coût des restes à charge demandés aux personnes âgées et à leurs familles.

Dès lors, les personnes âgées n'ont bien souvent pas d'autre solution que de recourir aux services d'urgence.

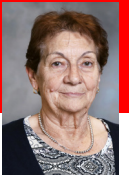
Aussi, les 9 organisations de retraités soutiennent l'appel à la grève des personnels hospitaliers du 6 juin 2019 et les assurent de leur solidarité.

Paris, le 4 juin 2019.

Olivier Jochter (UCR-CGT, 263), Didier Hotte (UCR-FO), Jacqueline Valli (UNAR-CFTC), Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC), Marylène Cahouet (FSU), Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires), Marc Le Disert (FGR-FP), Michel Denieault (LSR), Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA)

*Communiqué
intersyndicale
de soutien au
mouvement des
urgentistes*

Réactualisation de 3 fiches repères revendicatifs



Cathy Cau

Cher-e-s Camarades,

Après le riche exposé présenté par Daniel BLACHE sur les enjeux autour de la Santé et de l'Autonomie, je vous propose de poursuivre la séquence avec la réactualisation de 3 fiches repères :

- **Le droit à la Santé et à l'Autonomie**
- **Droit aux services publics**
- **Droit aux transports**

On se rappelle, que nous avons décidé de revisiter les fiches repères de l'UCR au fil de la mandature dans le cadre des Comités Généraux.

Nos Fiches repères issues des repères revendicatifs confédéraux sont des droits qui s'appliquent sans réserve aux retraités et aux personnes âgées C'est donc dans leur prolongement que s'inscrivent les repères revendicatifs de l'UCR-CGT.

Or, actualiser nos repères revendicatifs, c'est prendre le temps de se les remémorer, d'évaluer la justesse revendicative de nos écrits par rapport à la réponse aux besoins des retraités et pour mieux les faire vivre sur nos territoires d'activités, champs professionnels et lieux de vie.

Chacune de ces fiches ont une résonnance immédiate sur le terrain parce qu'elles trouvent tout leur sens dans le contexte de régression sociale et le changement de société que veut nous imposer Macron, son Gouvernement et le Patronat.

A partir des aspirations des retraités et en cohérence avec nos repères revendicatifs :

- Comment construit-on avec nos syndiqués le cahier revendicatif local, départemental et national ?
- Quelles actions décidons-nous de mettre en œuvre pour y parvenir et gagner ?

Dans un premier temps, l'espace revendicatif a travaillé à leur actualisation, puis les a adressées aux organisations de l'UCR afin qu'elles puissent les amender.

10 USR et 2 UFR ont présenté des amendements, tant sur les aspects d'orthographe, sur les aspects de « styles » que sur les contenus.

La plupart des amendements présentés ont été retenus parce qu'ils enrichissaient le texte.

Par ailleurs, le congrès confédéral vient de se terminer et nous vous proposons d'attendre la synthèse des amendements revendicatifs pour à nouveau réactualiser nos repères.

A présent, je vous propose de regarder les fiches, une à une, pour lesquelles je commenterai l'ensemble des amendements retenus et pour lesquels les membres de l'espace revendicatif présents au comité général pourront apporter des compléments d'explication.

Je rappelle que seules les USR et UFR qui ont présenté un amendement et qui n'a pas été retenu ou réécrit par la commission, peuvent intervenir sur leur amendement.

Après débat, nous voterons l'actualisation de la fiche repère.

Passons à l'examen des fiches repères.

En conclusion ;

Les 3 fiches repères ont été validées par le comité général. Elles seront dans le prochain Interliaisons. Nous pouvons mesurer que face aux enjeux de la période, nous avons besoin que nos organisations se les approprient pour développer avec nos syndiqués notre démarche revendicative sur les lieux de vie et dans les champs professionnels.

Lors du comité général de décembre nous réactualiserons les fiches repères suivantes :

- **Droit au logement, droit aux loisirs, droit à la culture et à l'information, droits aux pratiques sportives.** Et, nous rééditerons l'ensemble des fiches repères de l'UCR.

Toutes nos fiches repères sont appelées à être réactualisées à partir des travaux du 12ème congrès de l'UCR.

En termes de résultat des votes :

La fiche N° 2 : droit à la Santé et à l'autonomie, a été votée à l'unanimité.

La fiche n°3 : Droit aux services publics, a été votée à l'unanimité moins 1 abstention.

La fiche N° 5 : droit aux transports, a été votée à l'unanimité moins 1 abstention.

Aujourd'hui, au regard du prochain vote à l'Assemblée Nationale des lois santé et loi sur l'autonomie, il serait intéressant que le comité général acte l'engagement de faire dans nos assemblées de rentrée, une présentation des enjeux de ces 2 lois.

Nous arrivons aux termes de nos travaux et au nom de l'espace je vous remercie de vos contributions.



2. DROIT À LA SANTÉ ET À L'AUTONOMIE

LE DROIT PROPOSE

- Le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie.
- La Sécurité Sociale est au cœur de la protection sociale de l'individu. Elle est le socle de la solidarité sociale et de la justice sociale. Elle est le socle de la sécurité sociale fondée sur le principe qui associe la solidarité nationale, universelle, démocratique, à la solidarité tout en répondant aux nouvelles défis de 21ème siècle.
- Le financement de la Sécurité Sociale doit être assuré à long terme. Les dépenses de la Sécurité Sociale doivent être financées par des cotisations sociales solaires, et non justifier un transfert de la prime en charge vers le contribuable.
- La prévention et un diagnostic tout au long de la vie, en particulier la santé médicale professionnelle avec reconnaissance et une prime en charge des maladies chroniques professionnelles.
- La reconnaissance d'un droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie, organisée dans le cadre de la Sécurité Sociale et garantissant la forme d'un droit universel dans le cadre de l'assurance maladie.
- Des moyens humains et techniques adaptés et suffisants pour faire face aux défis de la vieillesse et garantir le maintien à domicile de nos aînés.
- Des structures, individuelles ou collectives, permettant de garantir la continuité de la prise en charge de nos aînés.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Le financement de la Sécurité Sociale doit être assuré à long terme.
- La prévention et un diagnostic tout au long de la vie, en particulier la santé médicale professionnelle avec reconnaissance et une prime en charge des maladies chroniques professionnelles.
- La reconnaissance d'un droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie, organisée dans le cadre de la Sécurité Sociale et garantissant la forme d'un droit universel dans le cadre de l'assurance maladie.
- Des moyens humains et techniques adaptés et suffisants pour faire face aux défis de la vieillesse et garantir le maintien à domicile de nos aînés.
- Des structures, individuelles ou collectives, permettant de garantir la continuité de la prise en charge de nos aînés.

5. DROIT AUX TRANSPORTS

LE DROIT PROPOSE

- Le droit à une politique nationale de transports cohésive, non-discriminatoire et respectueuse de l'environnement.
- Des transports solaires, individuels et en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Des transports solaires, individuels et en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Des transports solaires, individuels et en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Le droit à une politique nationale de transports cohésive, non-discriminatoire et respectueuse de l'environnement.
- Des transports solaires, individuels et en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Des transports solaires, individuels et en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

DROIT AUX SERVICES PUBLICS

LE DROIT PROPOSE

- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.
- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.
- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.
- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.
- Le droit à une politique nationale de services publics solaires, universels et en milieu rural.

12ème congrès de l'UCR-CGT.

Point d'information



Olivier Jouchter



Chers Camarades,

Le congrès confédéral est à peine terminé, que déjà il nous faut penser au nôtre, celui de l'UCR CGT qui aura lieu à Saint Malo en Ille-et-Vilaine du 11 au 15 mai 2020.

Il y a deux façons d'aborder un congrès. La première est de considérer que c'est une charge, du travail en plus ou alors de l'appréhender comme une formidable opportunité pour se questionner sur la construction de notre syndicalisme CGT au service des retraités et je pense que c'est beaucoup mieux comme ça.

Les amendements retenus dans le document d'orientation au congrès confédéral, traitant du syndicalisme retraités (alinéa 321), ont considérablement amélioré le paragraphe initial. On identifie mieux la responsabilité de toute la CGT à son développement et les conditions pour le faire. C'est une avancée notable qui doit nous permettre d'engager des plans de travail pour y parvenir. Nous y reviendrons inévitablement.

Pour l'heure, il s'agit de vérifier que le congrès de l'UCR-CGT est convoqué conformément à ses statuts.

Dans son article X, il est précisé que le congrès de l'UCR se réunit, en principe, tous les trois ans sur convocation du Comité Général, sur proposition de la Commission exécutive, en accord avec le Bureau Confédéral. Cela peut paraître formaliste, mais nous aurons besoin d'un vote du Comité Général de l'UCR pour être en conformité avec nos statuts.

Le congrès de l'UCR est constitué par les représentants mandatés des Unions Fédérales de retraités, des Unions Syndicales départementales de Retraités, des membres de la Commission Exécutive et de la CFC.

La Commission Exécutive de l'UCR-CGT détermine les modalités de représentation au congrès des délégués, sur la base des FNI réglés avec l'avis du Comité Général.

Après avoir délibéré, la CE de l'UCR-CGT vous propose de ne pas modifier les règles de mandatement pour le congrès à venir en accordant un mandat de droit à chaque organisation, plus un mandat par tranche de 600 FNI 2017, payés à Cogétise.

Jusque là, tout est simple et un peu formel.

Concernant les organismes de direction de l'UCR-CGT et notamment la Commission Exécutive : L'Article XIII dit ceci : « *Le nombre minimum et maximum des membres de la CE est déterminé par le comité général précédent le congrès* ». Ça pourrait donc nous renvoyer au Comité Général du mois de décembre 2019, ce qui fait très tard, pour ne pas dire trop tard.

Il n'y a en l'état, aucune raison de modifier le nombre de membres à la CE et à la CFC (50 + 5 à la CFC), mais il faut retenir l'hypothèse que cela vienne dans la discussion que nous aurons au mois de septembre avec la direction de l'UCR, pour considérer la préparation de notre congrès. Si on ne touche à rien, pas de problème. Si la CE décidait pour une raison X ou Y de revoir notre nombre, je vous propose que le Comité Général soit consulté, sans le réunir, comme cela se fait régulièrement avec le CCN pour la confédération. Je redis, il s'agit d'une hypothèse, mais si voulons débiter notre politique de cadres sans trop tarder, il faut en passer par là et prendre les précautions utiles pour toujours être en conformité avec les statuts qui nous régissent.

Les premières dispositions ont été prises par le Bureau National et la Commission Exécutive pour appréhender nos travaux. Les différentes commissions de travail travailleront dès la rentrée, dans un calendrier préparatoire qui constituera notre fil rouge.

Le Bureau National de l'UCR se réunira les 26 et 27 juin pour préparer les échanges de la CE du mois de septembre. Vous voyez qu'on ne perd pas de temps, on est même plutôt en avance par rapport aux fois précédentes. Au regard des débats du Comité Général, nous regardons comment on fait pour que le plus grand nombre de syndiqués soient associés à nos réflexions, pour continuer à construire le syndicalisme CGT qu'il faut aux retraités de ce pays.

Merci pour votre attention.

Conclusions aux travaux du Comité général



Olivier Jouchter

Mes Chers Camarades,

Je m'interrogeais sur l'état d'esprit des militants présents au comité général de l'UCR, après 2 échéances importantes, à savoir :

- Le congrès confédéral qui fait événement pour tous les militants et dont on a dit qu'il avait été parfois difficile.
- Mais aussi, après les élections européennes qui n'ont pas profité aux organisations politiques progressistes, mais à l'extrême droite, aux conservateurs et aux néolibéraux.

Une assemblée réaliste ancrée dans la réalité, lucide sur les constats, mais pas submergée par la fatalité. On a une CGT vivante, ambitieuse pour le monde du travail et vous en êtes les preuves vivantes.

Que le capital ne se réjouisse pas trop vite, la CGT est bien présente dans le paysage social et politique et on va continuer de nous entendre !

Après le congrès de la CGT

Un congrès confédéral compliqué qui n'a pas forcément permis de s'éclaircir sur notre stratégie revendicative et



sur les conditions à mettre en œuvre pour obtenir le rapport de force qui nous manque tant aujourd'hui.

Il n'y a pas de problème à réaffirmer notre attachement à un syndicalisme de classe et de masse, mais il faut sortir de la seule formulation, sinon ce sont des mots. On ne part de rien. Nous ne sommes pas sans orientations à l'issue du 52^{ème} congrès. Nous avons un document qui a été voté à une grande majorité.

- Retrouver des repères rapidement.
- Repasser par les syndiqués, faire vivre une véritable vie collective et démocratique.
- L'UCR a quelques défauts, mais elle a surtout de nombreuses qualités.
- Nous devons contribuer au déploiement ou au redéploiement de toute la CGT.
- Une UCR solide dans la CGT d'aujourd'hui, ça peut compter. Si on y met la solidarité nécessaire et la fraternité indispensable à cela.
- La préparation du 12^{ème} congrès de l'UCR doit y contribuer. La CE devra tenir compte de ce qui s'exprime dans ce comité général.
- L'UCR est disponible pour participer à toutes les convergences utiles pour porter des revendications utiles au monde du travail.
- Sur le volet revendicatif, j'ai la faiblesse de penser que nos actions ont fait reculer le gouvernement. On dit que c'est la mobilisation des gilets jaunes pour partie. Peut-être ! Mais nos mobilisations ont compté tout autant, voire plus.

- On s'est rapproché des retraités, mais il nous reste beaucoup à faire. La carte pétition s'arrache et tant mieux. On doit tout faire pour que la journée d'actions des retraités du 20 juin soit un succès, qu'elle ait de l'écho à Paris et dans les départements.

Le mécontentement est persistant. Il faut l'organiser, le faire mûrir.

On a besoin de donner le prolongement à la mobilisation des retraités et le groupe des 9 y contribue. Pour l'instant, nous avons « imposé » notre calendrier CGT : le temps du comité général de l'UCR et celui du CCN de la CGT des 25 et 26 juin.

Nous avons retenu le principe d'une nouvelle journée d'actions des retraités dans la première semaine du mois d'octobre. Sans être fétichiste d'une date, je pense qu'il faut retenir l'idée d'un temps fort de mobilisation à l'automne pour donner de la visibilité à nos actions (pouvoir d'achat, PLFSS et j'en passe).

Par ailleurs, 3 tracts de l'UCR sont mis à disposition pour aller au déploiement au plus près des retraités : Logement, Transports et Services Publics. Utilisons-les dès cet été pour aller à la rencontre des retraités. Tout le monde n'est pas en vacances en même temps.



Sur le dossier retraite, l'UCR a déjà eu différentes expressions et nous continuerons autant que de besoin, en aidant d'abord les retraités, à se faire à l'idée qu'une telle réforme telle qu'elle est annoncée, ne serait pas neutre pour les retraités, loin s'en faut.

Après et sans vouloir renvoyer la patate chaude à d'autres, c'est à la CEC et au CCN d'avoir le débat sur la cadre d'actions à ouvrir sur le dossier retraite. Dire qu'on est disponible pour aller au charbon, c'est une évidence. Le Camarade des Landes a évoqué l'idée d'une déclaration au comité général. Je pense que si on veut aller vers des convergences, il faut éviter des déclarations tous azimuts. Un relevé de décisions sur notre champ spécifique me semble plus adapté. A nous ensuite, d'apporter notre contribution au CCN.

Développer notre organisation

Sur la vie syndicale, Alain Laporte a fait un état de nos forces organisées.

1 900 FNI manquants en 2017.

99 240 FNI en 2017 en l'état actuel des choses.

Il y a une réduction de notre perte de forces organisées.

. Il faut travailler avec la Confédération et aller à la recon-

quête de nos forces organisées avec l'objectif de repasser le cap des 100 000 adhérents, avant d'arriver au 100% et plus au congrès de l'UCR. Je propose que ce soit un objectif du comité général donc figurant sur notre relevé de décisions.

Pour y parvenir, nous devons considérer le nombre de départs à la retraite dans les différentes professions. Ils sont estimés à 45 000 au moins. Nous proposons de réunir les fédérations concernées, à commencer par celles qui sont le plus pourvoyeuses de continuité.

Je les cite : services publics, santé et action sociale, commerce, FAPT, Cheminots, FNME, en associant l'espace vie syndicale confédéral, mais aussi d'inviter les USR à appréhender ces questions en adoptant un plan de travail ad hoc pour chaque département.

Je vous propose d'évoquer ces questions lors de ma prochaine rencontre avec Philippe Martinez.

On ne perd pas de vue les 19 000 actifs qui sont captifs dans les syndicats de retraités.

Concernant Vie Nouvelle :

Nous comptons 60 026 abonnements à Vie Nouvelle. Je me pose la question de savoir si un objectif de 70 000 abonnés au congrès, donc d'ici un an, est bien pertinent. Si on se fixe des objectifs dont on est à peu près sûr qu'ils ne seront pas atteints, on entretient la spirale de l'échec. Je préfère qu'on se fixe un objectif atteignable à 61 000 ou 62 000 abonnés. Rappelons nous de l'objectif d'un million de syndiqués...

Pour l'année en cours nous comptons 1 485 abonnements nouveaux.

Vie Nouvelle est un élément de la bataille des idées et de notre qualité de vie syndicale :

- 1 responsable à la diffusion par orga.
- 1 formation spécifique disponible
- Cogitiel V2 annoncé. Accès.
- Intégrer l'abonnement à Vie nouvelle dans la cotisation ? Rencontre UGICT/Options.

Quoi faire de neuf pour aller à la syndicalisation ? c'est plus passer du dire au faire. Des points positifs qui sont mieux à considérer.

Enjeux autour des lois santé et autonomie

Ce matin, Daniel Blache nous a fait une présentation politiquement importante sur « les enjeux autour des lois santé et autonomie ». C'est tout notre système de protection sociale qui est remis en cause. Nous ne pouvons pas rester spectateur de cette situation.

- Mobilisation des Services d'urgence le 6 juin.
- Geronto - EHPAD = premiers concernés.
- Reconstruire notre système de santé.

Perte d'autonomie - des défis majeurs. Des enjeux financiers importants doivent être engagés pour répondre aux besoins liés au vieillissement, à la santé. C'est un sujet pour

toute la CGT, mais nous ne sommes pas obligés d'attendre que tout le monde soit prêt.

Nous avons des échanges et des convergences avec la Fédération de la Santé sur la question des EHPAD. Je pense que nous devons poursuivre dans ce sens.

Besoin d'une mobilisation à tous les niveaux. Daniel l'a dit, à commencer par les mandats CDCA, pas seulement en représentation, mais pour porter les revendications que nous exprimons. On n'a jamais eu autant de matériel : 4 pages CFD, diaporama, module de formation, etc.

Plus globalement, la loi santé n'est pas aboutie, nous avons la possibilité d'intervenir auprès de décisions, des politiques, pour peser dans le débat.

- Je propose d'inscrire la question des enjeux autour des lois santé et autonomie à l'ordre du jour dans nos organisations, en faisant un axe revendicatif de mobilisation (réunions de rentrée).

- Relevé de décisions - 1 pilotage espace revendicatif.

- Partir des besoins dans les territoires, les localités - états des lieux (CDCA) - en lien avec les actifs, les UD.

Sur les fiches repères revendicatifs (actualisation des fiches) santé, services publics, transports :

C'est un travail d'actualisation important. Nous aurons le temps du comité général de décembre pour se mettre définitivement à jour avant le congrès de l'UCR.

Maintenant, il faut faire vivre nos repères en les transformant en propositions de revendications.

Faisons vivre notre syndicalisme avec confiance et enthousiasme.

12^{ème} Congrès de l'UCR

Les propositions relatives aux mandats des délégués pour le congrès ainsi que le nombre de membres de la future direction de l'UCR ont été votées à la majorité moins 2 abstentions.





COMPTE RENDU DE L'INTERSYNDICALE DU 29/05/2019

Toutes les organisations étaient présentes sauf l'UNRPA indisponible

1. Campagne cartes pétitions :

Dépôt pétitions le 20 juin auprès du Président de la République. Cette campagne de pétitions semble être un vrai succès.

Le 20, l'intersyndicale ira déposer les pétitions. Nous donnerons rendez-vous aux camarades d'Ile de France de nous retrouver devant l'église St Augustin ou St Philippe du Roule selon l'accord de la préfecture. Un compte rendu sera fait. La CGT est chargée de fournir une sono.

Nous allons demander à rencontrer le Président de la République afin de lui remettre les milliers de pétitions. (La CGT fait la lettre). En province nous invitons les USR et UFR à aller rencontrer les députés ou préfets afin de leur remettre des motions annonçant le nombre de pétitions.

2. Action 2ème semestre. Notre comité général de l'UCR-CGT réuni les 3 et 4 juin décidera de l'opportunité d'une future journée d'action des retraités. Cela serait la 3ème depuis le début de l'année.

Les camarades de l'intersyndicale sont dès à présent d'accord pour aller vers cette prochaine journée de mobilisation. Nous nous retrouverons le 1er juillet pour, à partir des orientations décidées dans nos orgas d'une action qui pourrait se tenir en octobre. Le CCN de la CGT se tenant en juin. Il est fort probable qu'il décide d'une action à la rentrée. C'est la raison pour laquelle nous attendons début juillet pour éviter de nous retrouver d'être obligé de déplacer notre propre journée d'action.

Fin septembre nous devrions avoir connaissance du PLFSS. Nous aurons sûrement des éléments permettant de trouver de nouveaux éléments pour mobiliser les retraités.

3. Les courriers aux Maires de France. Nous commençons à recenser des réponses. Nous avons besoin de faire le point. Le comité général peut être l'occasion de savoir où nous en sommes.

A partir des courriers recensés, proposition est faite d'interpeler l'association des Maires de France et l'association des Maires Ruraux.

4. Les courriers : nous avons sollicité Mme BUZIN et Mr Gilles Le Gendre. En nous appuyant sur leurs engagements. Les deux nous renvoient aux personnes responsables de la question de la future loi sur les retraites. Ce n'est pas notre affaire, c'est celle de nos confédérations.

• Mr Gilles Le Gendre, pour l'instant cela suffit de le solliciter pour se faire promener.

• Mme BUZIN : envoi d'une lettre ouverte à Mme BUZIN (projet FO) sur un sujet précis qui nous touche, (la suppression de lits en gériatrie, en rappelant nos demandes de rencontres larges).

5. EHPAD, nous avons entendu l'annonce d'un appel à la grève en juin. A suivre

6. Grève des urgences, envoi par FO d'un communiqué des 9 de soutien à la grève le 6 juin.

7. Bourse Solidarité Vacances : dans le cadre de « BSV » les retraités peuvent partir en vacances à un prix intéressant. Ils bénéficient d'un tarif SNCF forfaitaire de 30€ sur tout le territoire. Le gouvernement envisage de faire payer 75 % du billet, ce qui augmente le coût pour rejoindre le centre de vacances éloigné. Beaucoup de retraités ne pourront plus partir. LSR envoie un projet de lettre qui sera porté par les neufs.

Prochaine réunion le 1er juillet dans les locaux de la FSU.



APRÈS LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE

Le premier ministre qui vient de faire sa deuxième déclaration de politique générale ne peut qu'inquiéter les retraités dans leur ensemble. Il a confirmé que les objectifs définis par le président de la République sont bons et qu'il n'y a rien à changer.

Pouvoir d'achat :

- Aucune revalorisation des pensions pour les retraités. Que penser de la promesse du Président de la République de réindexer les petites pensions sur l'inflation et plus tard pour l'ensemble des retraités. Rien n'a été confirmé. Quelle sera la durée de cette revalorisation ? Rien sur le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années.
- Électricité : Hausse de tarif abusive de 5,9 % depuis le 1er juin. « 40 % de la hausse proposée ne correspondent pas à une augmentation des coûts de fourniture d'EDF mais ont pour but de permettre aux concurrents d'EDF de proposer des prix égaux ou inférieurs au tarif réglementé », dénonce l'Autorité de la concurrence dans un avis rendu public le 25 mars dernier. C'est une dépense importante sur le budget des retraités qui globalement sont restés au tarif réglementé.

Écologie :

Il nous a beaucoup parlé d'écologie. Les restrictions de circulation des véhicules les plus polluants se multiplient poussant les automobilistes à acheter des véhicules neufs ou récents. Comment des retraités dont le pouvoir d'achat n'a cessé de régresser sont en mesure de changer de véhicule ? Beaucoup ont dépensé leur pension le 10 du mois. C'est l'exclusion pour de nombreux retraités.

Santé :

En matière de santé, les neuf syndicats et associations de retraités dans un communiqué de soutien aux personnels hospitaliers en lutte déclarait : « Les 9 organisations de retraités, réunies le 29 mai 2019 au siège de la FGR-FP, s'alarment de la situation dramatique des services hospitaliers des urgences. Les personnes âgées sont tout particulièrement concernées : Compte tenu du manque de lits de gériatrie qui, de plus, risquent de faire l'objet de nouvelles coupes budgétaires, compte tenu du manque de place dans les EHPAD et du coût des restes à charge demandés aux personnes âgées et à leurs familles. Dès lors, les personnes âgées n'ont bien souvent pas d'autre solution que de recourir aux services d'urgence ». Aucune réponse concrète du gouvernement, aucun moyen suffisants pour les hôpitaux, les Ehpads ne sont envisagés.

Fiscalité

Le Premier Ministre annonce une baisse d'impôts de 5 milliards en disant bien qu'il faudra faire des choix dans les dépenses publiques. Va-t-on aller vers encore moins de services publics, des fermetures de postes, de lits d'hôpitaux, de guichets sécurité sociale. Va-t-on désertifier encore plus nos campagnes ?

«En même temps», pas un mot sur les 20 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat avec le CICE qui coûte à l'État 20 milliards d'euros par an), l'exit tax (6 milliards), la fraude fiscale (au moins 100 milliards), etc.

Le 20 juin, les 9 organisations de retraités iront remettre au Président de la République les milliers de cartes pétitions qui exigent :

- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- La revalorisation de toutes les retraites,
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires

Montreuil le 13 juin 2019

RÉFÉRENDUM ADP Objectif : 4,7 millions de signatures !

COMMUNIQUÉ de PRESSE



À partir du 13 juin, les citoyennes et citoyens qui soutiennent l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) auront 9 mois pour se manifester.

Après plus de 2 ans de bataille et de lutte syndicale, la CGT a réussi à mobiliser l'opinion publique, des élus de gauche comme de droite. C'est cette dynamique qui a permis de lancer la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

La consultation citoyenne a commencé ce 13 juin (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>). Ainsi, s'ouvre la collecte des 4 717 396 signatures nécessaires (10% du corps électoral) pour tenter de provoquer un RIP sur la question de la privatisation ou non du groupe ADP.

Le président de la République s'est récemment prononcé pour une simplification de ce type de consultation, notamment en abaissant son seuil à 1 million de signatures... La CGT attend qu'il passe de la parole aux actes !

L'avenir d'ADP est un enjeu national qui doit mobiliser l'ensemble du monde du travail car ce qui se pose c'est, plus largement, la question des biens publics et des services publics.

Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées et aujourd'hui 3 sont dans le collimateur du gouvernement : FDJ, ENGIE et ADP.

La démarche de RIP qui est engagée concernant ADP revêt donc un caractère particulier, une dimension historique. Jamais une pétition nationale n'a eu autant d'importance au regard du fait que si nous réussissons à gagner 4,7 millions de signatures, cela entraînera la mise en place d'un référendum dont l'issue pourrait stopper le projet de privatisation !

Recueillir un tel niveau de signatures appelle à toutes et tous nous mobiliser, à y travailler dans les entreprises, dans les administrations, dans les territoires et, chaque fois que cela est possible, avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques... bref, l'ensemble des acteurs qui s'inscrivent dans la perspective de gagner les 4,7 millions de signatures nécessaires, un niveau qu'aucune organisation ne pourra atteindre seule. La CGT met à disposition de tous sur son site web un ensemble de documents

(<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>) permettant de mener le débat.

La CGT appelle l'ensemble du monde du travail à se mobiliser sur cette question, à mettre en place des initiatives dans un cadre le plus large possible, afin de créer une dynamique à la hauteur des enjeux. C'est un défi de haut niveau que nous devons être capables de relever tous ensemble !

Montreuil, le 13 juin 2019

Aux organisations

Montreuil le 13 juin 2019



Aéroport de Paris

Objectif: 4,7 millions de signatures

À partir du 13 juin, les citoyennes et citoyens qui soutiennent l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) auront neuf mois pour se manifester.

Après plus de 2 ans de bataille et de lutte syndicale, la CGT a réussi à mobiliser l'opinion publique, des élus de gauche comme de droite. C'est cette dynamique qui a permis de lancer la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

La consultation citoyenne a commencé ce 13 juin, ainsi s'ouvre la collecte des 4.717.396 signatures nécessaires (10% du corps électoral) pour tenter de provoquer un RIP sur la question de la privatisation ou non du groupe ADP.

C'est un enjeu national qui doit mobiliser toute la CGT, chacune de ses organisations et de ses adhérents, car ce qui est en jeu, c'est plus largement la question des biens publics et des services publics. Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées, actuellement, 3 sont dans le collimateur du gouvernement : FDJ, ENGIE et ADP..

La démarche de RIP qui est engagée concernant ADP revêt donc un caractère particulier, une dimension historique. Jamais une pétition nationale n'a eu autant d'importance au regard du fait que si nous réussissons à gagner 4,7 millions de signatures, cela entraînera la mise en place d'un référendum dont l'issue pourrait stopper le projet de privatisation !

La confédération a mis à disposition sur son site l'ensemble des éléments pour aller aux débats, pour aider au vote avec des documents pédagogiques et des argumentaires politiques. Plusieurs support de communication seront très prochainement disponible : flyer, tract, affiche, autocollants, etc.

Recueillir un tel niveau de signatures appelle à nous mobiliser, à y travailler dans les entreprises, dans les administrations, dans les territoires et, chaque fois que cela est possible, avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques... Bref, l'ensemble des acteurs qui s'inscrivent dans la perspective de gagner les 4,7 millions de signatures nécessaires, un niveau qu'aucune organisation ne pourra gagner seule.

La Confédération appelle l'ensemble de ses organisations et de ses militants à se mobiliser sur cette question, à mettre en place des plans de travail permettant la mise en oeuvre d'une dynamique à la hauteur des enjeux. C'est un défi de haut niveau que nous devons être capables de relever tous ensemble !

ATTENTION : Seules les signatures recueillies sur le site gouvernemental ou dans certaines communes seront comptabilisées. Les pétitions émises par d'autres ne le seront pas et cela risque de créer de l'incompréhension pour des personnes qui pensent avoir fait le nécessaire en signant une pétition de syndicat, d'association ou de parti politique.

Pour voter afin d'essayer d'obtenir un referendum contre la privatisation d'aéroport de Paris, voici le mode d'emploi :

1. Munissez-vous de votre carte nationale d'identité (CNI)
2. Cliquez sur le lien indiqué ci-dessous
3. Cliquez sur case « je soutiens » (petite case à droite de la date de clôture (cette case est invisible sur smartphone il faut faire glisser l'image sur la droite) puis sur cliquez sur SUIVANT
4. Remplissez les cases :
 - France
 - choisir le département où vous votez habituellement
 - saisir la commune où vous votez (attention on vous la proposera avec son numéro d'INSEE qui est différent du code postal)
 - saisir votre nom
 - saisir tous vos prénoms dans l'ordre de l'état civil (comme sur votre CNI ou votre carte d'électeur ou d'électrice avec seulement un espace entre eux, pas de tiret)
 - cochez la case de votre sexe
 - saisir votre date de naissance
 - choisir votre pays de naissance
 - choisir votre département de naissance
 - saisir votre commune de naissance
5. Cliquez sur SUIVANT
 - saisir votre numéro de CNI (il est situé sur votre CNI au recto en haut)
 - saisir la date de délivrance de la CNI (elle est située au verso ; saisir d'abord le mois et l'année puis le jour)
 - saisir le département de délivrance de la CNI
 - saisir votre mail
6. Cliquez sur VALIDER LE SOUTIEN
7. Toutes les infos que vous avez saisies s'affichent ; vérifiez-les
8. Allez en bas de l'écran pour saisir les caractères montrant que vous n'êtes pas un robot (attention à bien faire la différence entre les minuscules et les majuscules)
9. Cliquez sur CONFIRMER LE SOUTIEN

N'oubliez pas d'imprimer ou d'enregistrer votre récépissé de vote !

Etape 1

Référendum d'initiative partagée
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel

Propositions de loi référendaire ouvertes au soutien

Les propositions de loi référendaire que vous pouvez soutenir

Proposition de loi	Numéro de la proposition de loi	Date d'ouverture de la période de dépôt des soutiens	Date de clôture de la période de dépôt des soutiens
Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris	2019-572	13/06/2019	12/03/2020

Retour Soutien des initiatives **Cliquez ici**

Imprimer cette page

Rip Web Citoyen - 2.4.2-L2 | [Mentions légales](#) | Tous droits réservés © Ministère de l'Intérieur

Etape 3

Référendum d'initiative partagée
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel

Formulaire de soutien

Pour continuer, il faudra vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
Si vous ne disposez ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport, vous devez déposer votre soutien sur un formulaire papier au guichet de la commune la plus peuplée du carton, d'une circonscription administrative équivalente ou du consulat. Pour connaître les communes, circonscriptions administratives équivalentes et consulats concernés et prendre connaissance des modalités de dépôt des soutiens sur un formulaire papier, veuillez cliquer au lien [suivant](#).

A quel endroit votez-vous ? en France à l'étranger

Département/collectivité d'outre-mer de vote *

Recherchez votre commune de vote (exemple : asnières-cécile-les-vignes) *

Quel est votre nom ? *

Etape 2

Référendum d'initiative partagée
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel

Déposer un soutien à une proposition de loi référendaire

Propositions de loi référendaire pouvant actuellement faire l'objet de soutiens déposés par les électeurs

Les propositions de loi référendaire suivantes sont en cours de collecte de soutiens.
Vous pouvez consulter le contenu des propositions de loi référendaire en cliquant sur leur intitulé ou directement sélectionner les propositions de loi référendaire que vous souhaitez soutenir en cochant la(s) case(s) sous l'intitulé « Je soutiens » et cliquer sur "Suivant"

Proposition de loi	Date d'ouverture	Date de clôture	Je soutiens
Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris	13/06/2019	12/03/2020	<input type="checkbox"/>

Retour **Suivant**

Rip Web Citoyen - 2.4.2-L2 | [Mentions légales](#) | Tous droits réservés © Ministère de l'Intérieur

1/ Cliquez ici

2/ Cliquez sur suivant

Etape 3 (suite)

Référendum d'initiative partagée
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel

Suite du formulaire à remplir

Quel est votre nom ? * Indiquez le nom tel qu'il est écrit sur l'acte d'état civil avec les accents, cédilles, tirets et double-tirets ; le nom de naissance ou le nom recépié après décision du tribunal.

Je n'ai pas de prénom

Quels sont vos prénoms ?

Tous les prénoms de l'acte de naissance doivent être saisis (séparés par des espaces).

Quel est votre sexe ? * Féminin Masculin

Date naissance Jour Mois Année

Pays de naissance *

Département/collectivité d'outre-mer de naissance *

Commune de naissance *

La liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne.
A l'issue d'un délai de deux mois à compter de la publication au Journal officiel de la décision du Conseil constitutionnel déclarant si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales, les données collectées dans le cadre des opérations de recueil des soutiens sont détruites.

Précédent **Annuler** **Suivant**

Cliquez sur Suivant

Etape 4

Attention : il faut se munir de sa pièce d'identité ou de son passeport

Formulaire de soutien

Pour faciliter votre démarche, vous pouvez prendre connaissance des bulles d'aide en cliquant sur la case à remplir
* : champ obligatoire

Type d'identité ? * Carte Nationale d'Identité Passeport
Si vous n'avez ni CNi ni passeport, vous ne pouvez apporter votre soutien qu'en renseignant le formulaire et en le déposant à la mairie la plus proche de votre domicile.

Numéro de carte nationale d'identité *

Date de délivrance de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport * Format : JJ/MM/AAAA

Département de délivrance de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport * -- Choisir --

Adresse e-mail *

Valider après avoir renseigné les champs ci-dessus

Message de confirmation

Référendum d'initiative partagée

Liberté • Équité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accueil En savoir plus sur le RIP Déposer un soutien Consultation des soutiens déposés Réclamations Recours Tutoriel

Votre soutien a bien été pris en compte!

Vous trouverez ci-dessous le numéro de récépissé correspondant à votre soutien.
Veuillez noter et conserver ce numéro.

Il vous sera nécessaire pour consulter l'état de votre soutien et **indispensable** pour déposer une réclamation si votre soutien n'a pas été pris en compte dans la liste publique des soutiens au terme du délai de cinq jours (**sept jours selon certaines conditions**) dont dispose le ministère de l'intérieur pour valider ou rejeter votre soutien.

ATTENTION : Aucune confirmation de prise en compte de votre soutien dans la liste publique ne vous sera envoyée. Vous pouvez procéder personnellement à cette vérification en consultant la liste publique des soutiens ou en utilisant la fonction de recherche prévue à cet effet au terme du délai de cinq ou sept jours selon les cas, et jusqu'à dix jours au-delà de la fin de la période de recueil des soutiens.

Date de génération : 13/05/2019 16:57:50

Numéro de la proposition de loi	Proposition de loi	Récépissé
2019-572	Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris	3LPXQ-2TXUT-M11NN-574D3

Etape 5

Dernière étape avant la validation définitive

Confirmation du soutien de la proposition de loi référendaire

Êtes-vous certain de vouloir soutenir cette proposition de loi référendaire ?

Conformément à la loi organique du 6 décembre 2013, une fois votre soutien envoyé, il ne sera plus possible de le retirer. Il vous est rappelé que la liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne.

En revanche, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de rectification de ces données sur le site Internet <http://www.interieur.gouv.fr> ou par courrier à Ministère de l'Intérieur - Place Beauvau - 75008 Paris.

Saisir les caractères figurant dans l'image ci-dessus

1/ Recopier les caractères ici 2/ Valider le soutien

Toutes ces vignettes sont visibles sur le site de la CGT

Pour voter, cliquer le lien ci dessous :

Soutenir le référendum sur ADP <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours> (pensez à vous munir d'une pièce d'identité)

Tous les éléments sont disponible sur le site de la confédération <<http://cgt.fr>>

Fraternellement